



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVÈRE**

**AVIS PUBLIC
Aux contribuables de la susdite municipalité**

RÈGLEMENT NUMÉRO 354 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 349 RELATIF À LA TAXATION DE L'ANNÉE 2023

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Sylvere.

- 1- Que lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2023, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Sylvere a adopté le règlement numéro 354 relatif à la taxation de l'année 2023.
- 2- Que tout intéressé peut venir consulter ce le règlement au bureau municipal sis au 756A, rue principale à Saint-Sylvere du lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h, ainsi que le mercredi de 8h30 à 12h

Donné à Saint-Sylvere
Ce 19^{em} jour du mois de janvier 2023

Alexandra Brière-Malo
Directrice générale/greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvere déclare avoir publié ledit avis public, en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil municipal, entre 7 h et 19 h, ce 19^{em} jour de janvier 2023
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19^e jour de janvier 2023.

Alexandra Brière-Malo
Directrice générale et greffière-trésorière